

RAPPORT DES FINANCES

2014



I SOMMAIRE

Dans un contexte particulièrement contraint, la préservation de nos équilibres financiers constitue un défi stimulant : nous devons faire preuve d'innovation, inventer de nouvelles façons d'intervenir dans le quotidien, au plus près des Girondins, et répondre ainsi à une demande de solidarité et de services publics grandissante.

Investir, rénover le patrimoine départemental, confirmer l'appui en faveur des communes, assurer la mission d'aide sociale et de solidarité... l'exécution du budget 2014 est le reflet de la capacité du Département à maîtriser ses dépenses de fonctionnement et d'adapter sa capacité d'investissement, une réussite à nouveau confirmée par le maintien de la note financière attribuée au Département.



I PANORAMA

>P.3 PANORAMA

>P.6 UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DONT LA DYNAMIQUE EST PORTÉE PAR LES DROITS DE MUTATION

>P.10 REmplir les missions prioritaires du Département liées en particulier aux solidarités humaines et territoriales tout en maîtrisant les dépenses de gestion

>P.17 UN NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT QUI ASSURE LA PÉRENNITÉ DE NOTRE CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

>P.22 DES INTERVENTIONS INDIRECTES SOUS CONTRÔLE

>P.23 LES RATIOS LÉGAUX

La situation financière des collectivités locales a été affectée en 2014 comme en 2013 par un environnement économique et social marqué par une croissance atone et une précarité sociale qui a continué à s'accentuer. Le nécessaire redressement des comptes publics a été d'actualité et les collectivités locales y ont été en 2014 plus que jamais associées notamment au travers de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Mais l'Etat s'est montré sensible aux préoccupations des Départements concernant le financement des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) avec la mise en place de deux mesures importantes :

- le transfert d'une nouvelle recette à priori évolutive : les frais de gestion sur la taxe foncière qui doit progresser en fonction de l'assiette mais également du taux. Il s'agit du dispositif de compensation péréquée.
- la possibilité d'augmenter le taux applicable aux transactions immobilières de 3.8% à 4.5% qui a offert des perspectives que près de 90 Départements ont saisies et qui a été rendue pérenne par la loi de finances 2015.

Malgré ces recettes supplémentaires, la moindre croissance des produits de fiscalité directe n'a pas permis de dégager des marges de manœuvres suffisantes pour éviter l'effet de ciseaux entre les dépenses et les recettes. Néanmoins, le Département a réussi à contraindre ses dépenses de fonctionnement pour préserver une épargne brute permettant de renforcer la capacité d'investissement sans trop alourdir l'endettement.

Ainsi les résultats financiers de la Gironde pour cet exercice se sont traduits par :

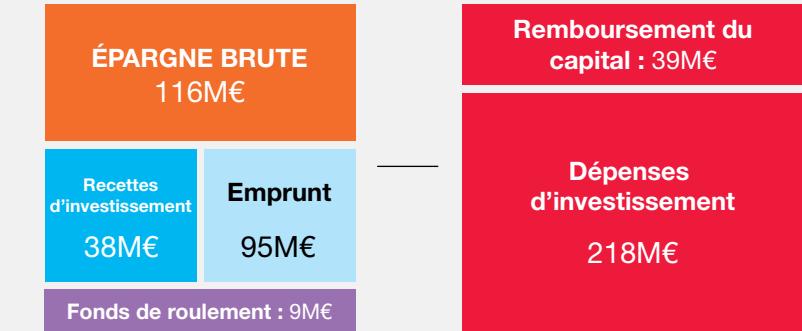
- une stabilisation de l'épargne brute en maintenant une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement,
- la réalisation de l'objectif majeur : le maintien de la capacité d'investissement sans dégrader sensiblement le niveau d'endettement.

SCHÉMA BUDGÉTAIRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES DE 2010 À 2014

En milliers d'euros, mouvements réels du compte administratif du budget principal

MOUVEMENTS RÉELS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes de fonctionnement totales	1 248 777	1 329 445	1 359 733	1 369 983	1 412 412
Produits de gestion	1 240 939	1 321 762	1 349 803	1 360 189	1 399 553
Dotations et compensations	232 383	283 706	283 408	282 802	272 000
Fiscalité directe	498 522	388 751	406 894	433 486	441 524
Autre fiscalité	23 014	27 485	29 676	26 662	25 709
Droits de mutation	172 282	231 109	228 222	208 507	229 285
Fiscalité transférée	191 270	252 100	261 757	260 990	260 850
Recettes sociales	103 670	109 453	115 254	118 141	134 434
Divers	19 798	21 314	16 720	22 769	16 886
Fonds de péréquation		7 843	7 872	6 832	18 864
Produits financiers	231	315	159	157	379
Produits exceptionnels	7 607	7 367	9 771	9 637	12 479
Dépenses de fonctionnement totales	1 120 255	1 176 627	1 225 744	1 255 060	1 296 593
Charges de gestion	264 210	272 848	282 759	285 092	293 517
dont charges à caractère général	77 523	67 777	55 919	66 128	62 139
dont charges de personnel (hs ass Fam.)	185 692	190 650	196 700	201 544	206 357
dont contribution au fonds de péréquation		14 421	21 140	17 420	25 021
Charges de transfert	843 027	887 322	925 996	948 076	983 922
dont social	647 207	687 964	715 761	743 476	779 283
dont SDIS	80 630	81 839	83 885	85 600	86 495
Frais financiers	10 304	12 715	14 865	17 066	17 096
Charges exceptionnelles	2 714	3 742	2 125	4 826	2 958
ÉPARGNE BRUTE	128 522	152 818	133 989	114 923	115 819
MOUVEMENTS RÉELS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
Recettes d'investissement, hors dette	48 749	41 017	35 916	34 260	37 742
Participations et subventions reçues	19 160	18 654	15 379	12 690	13 225
Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) et Dotation Globale d'Équipement (DGE)	23 316	21 052	18 437	19 921	21 820
Autres recettes d'investissement	6 273	1 311	2 100	1 649	2 697
Emprunt net	92 671	79 503	105 000	105 500	95 000
Dépenses d'investissement, hors dette	236 997	216 698	229 723	231 607	217 940
dont dépenses d'équipement	146 006	126 148	135 153	143 954	130 245
dont subventions d'équipement	88 982	89 187	94 374	87 653	87 696
Remboursement du capital de la dette	30 215	48 000	41 931	36 171	39 409
dont remboursement emprunts long terme	17 010	19 601	18 089	28 375	31 511
dont remboursement emprunts revolving	9 160	28 399	23 842	7 796	7 898
ÉPARGNE NETTE	98 307	104 818	92 058	78 752	76 410
RECETTES TOTALES	1 390 197	1 449 965	1 500 649	1 509 487	1 544 898
DÉPENSES TOTALES	1 387 466	1 441 325	1 497 428	1 522 838	1 553 942
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	2 730	8 640	3 221	-13 351	-8 785
FONDS DE ROULEMENT AU 31 DÉCEMBRE	20 395	29 035	32 256	18 905	10 120

LES TENDANCES MARQUANTES

Les compétences départementales fortement ancrées sur les besoins sociaux rendent les budgets très vulnérables à l'évolution de la population tant au niveau de l'âge que de l'intégration professionnelle et sociale.

La Gironde ne cesse de voir sa population augmenter depuis 30 ans aussi bien sur la métropole que sur le reste du territoire, attirant les jeunes mais n'échappant pas au phénomène de vieillissement.

Bien que se situant parmi les départements économiquement les plus dynamiques, la Gironde reste confrontée simultanément à une demande sociale soutenue et une grande volatilité des recettes liées aux transactions immobilières. De ce fait, n'ayant pu échapper à l'effet de ciseau structurel, elle a su en limiter l'ampleur grâce à une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement.

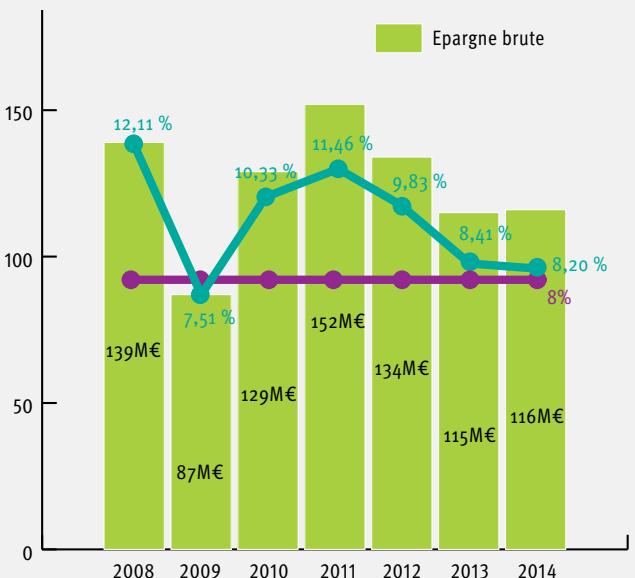
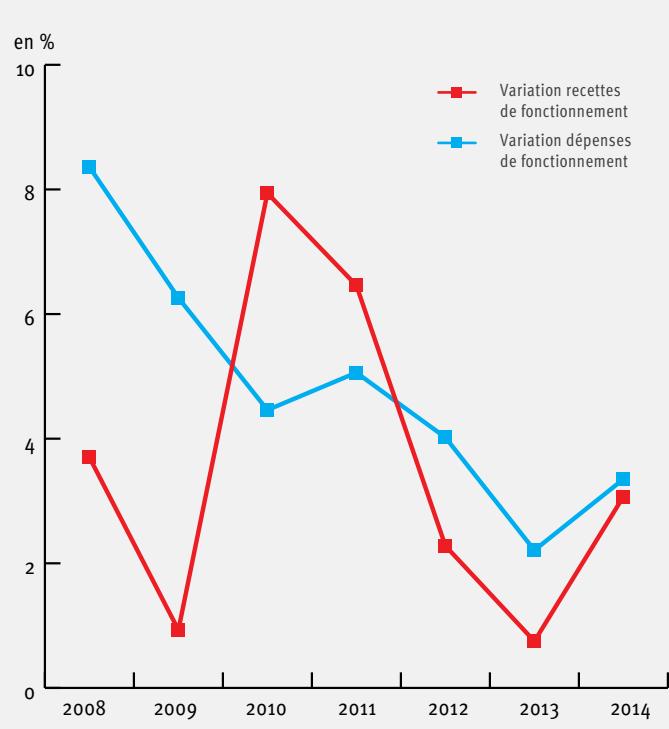
Dès le vote du budget 2014, le Département a clairement affiché l'objectif de maintenir le plus possible la capacité d'investissement.

Pour cela il s'est appuyé sur une stratégie budgétaire visant à réservé une partie des recettes de fonctionnement afin de l'affecter au financement des investissements.

Dans les résultats financiers, cela s'est traduit par une évolution des dépenses de fonctionnement (intérêts de la dette compris) de + 3,31%, et une évolution des recettes de fonctionnement de + 3,10% moins importante que prévu, se heurtant à un fort ralentissement des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) dans le dernier trimestre imputable à une grève perlée des notaires consécutive au projet de loi Macron.

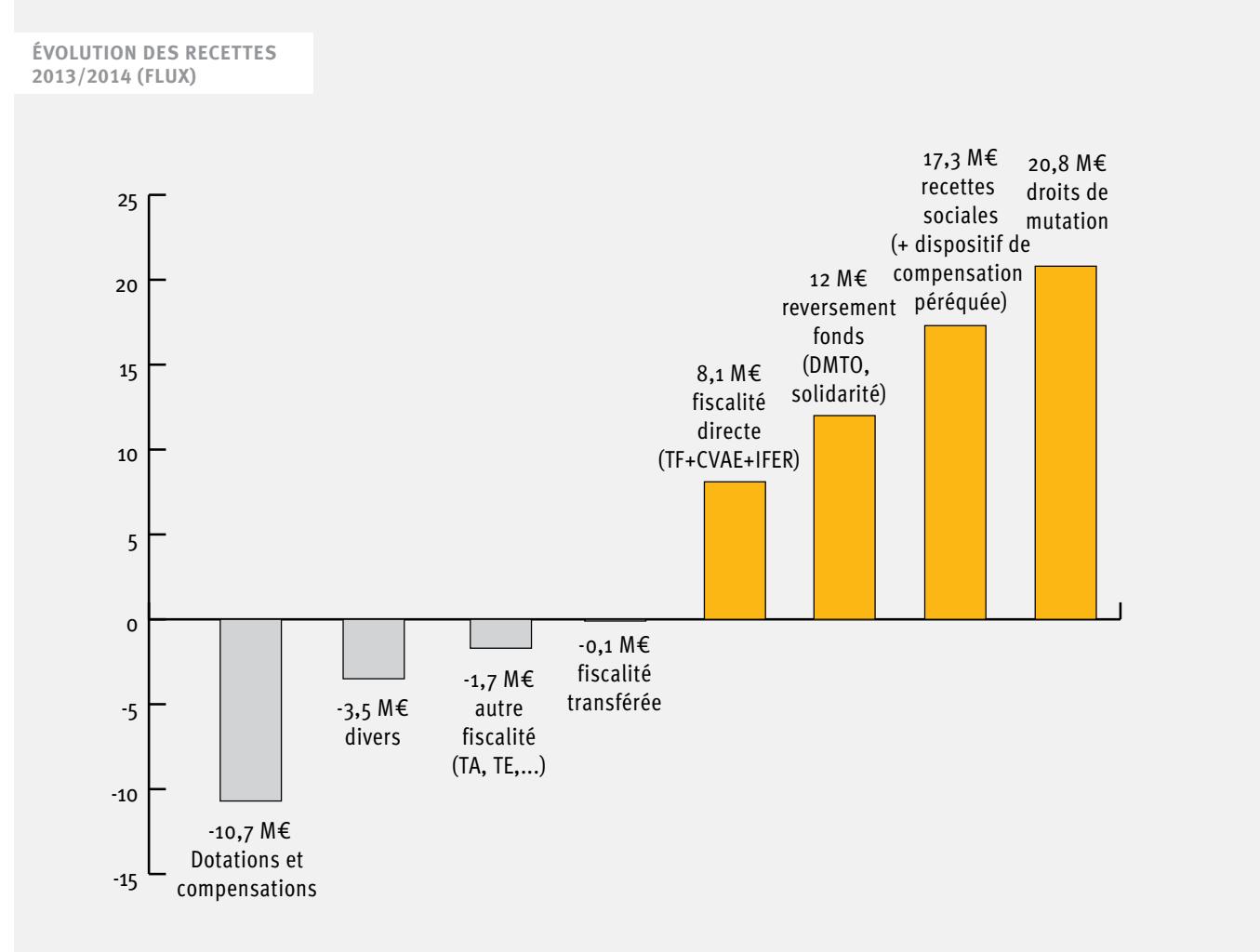
L'épargne brute n'a donc que très légèrement augmenté (+0,97%) pour s'établir à 116 M€, mais le taux d'épargne rapportant cette épargne aux recettes de fonctionnement atteint 8,20% permettant de financer à hauteur de 45% des investissements, remboursement du capital de la dette compris.

Rappelons que ce taux d'épargne est structurellement faible en Gironde comparé à la moyenne des autres départements (10,8 %) et que la stratégie financière vise à la maintenir en cohérence avec les ambitions d'investissement à savoir un niveau proche de 100 M€.



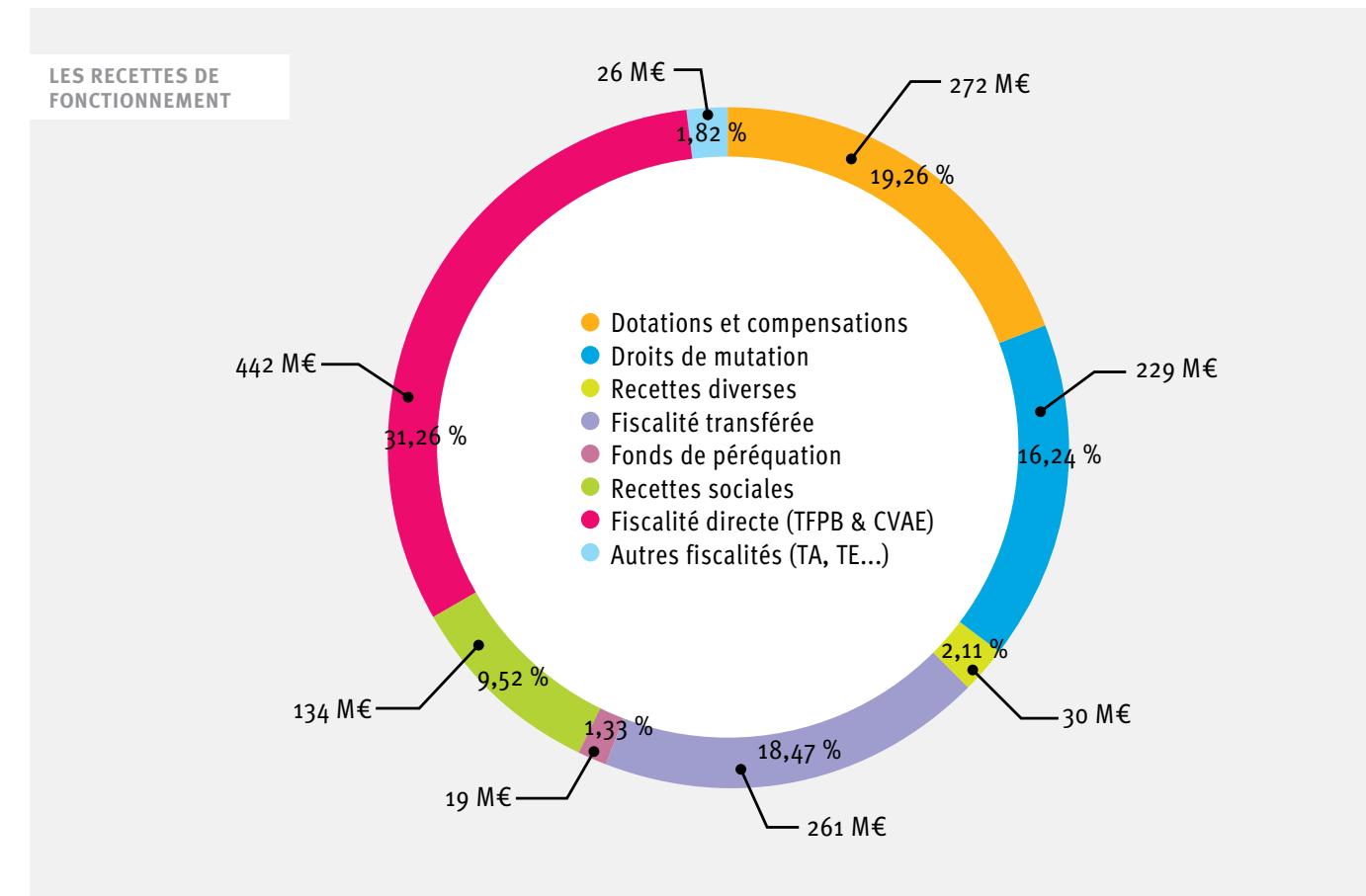
UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DONT LA DYNAMIQUE EST PORTÉE PAR LES DROITS DE MUTATION

Malgré 42,4 M€ de plus qu'en 2013, les recettes de fonctionnement ont connu entre 2013 et 2014 une évolution contrastée entre celles qui sont ressorties plus faibles que prévues, en particulier les DMTO celles qui ont diminué comme les dotations, la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), la Taxe sur l'Électricité (TE) ou la Taxe d'Aménagement (TA) et enfin celles qui ont progressé (recettes sociales notamment).



Le résultat est un volume de recettes supplémentaires à peine plus élevé que celui des dépenses qu'elles sont sensées financer, à savoir 41,5 M€.

Ces recettes en 2014 se décomposent de la façon suivante :



LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Elles sont composées en 2014 de la DGF, de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), des compensations fiscales, de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) (dotations figées issues de la réforme fiscale) et s'élèvent à un montant de 272 M€.

Elles sont en baisse de 3,79% en raison principalement de la contribution du Département à la résorption du déficit national, dont l'impact s'applique à la dotation forfaitaire de la DGF qui est réduite d'un montant de 10,71 M€.

Par ailleurs, les compensations fiscales jouent toujours le rôle de variable d'ajustement. D'un montant de 12,57 M€, elles sont en baisse de 11,29% par rapport à 2013.

LA FISCALITÉ DIRECTE

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) constituent les recettes de fiscalité directe perçues par le Département depuis 2011.

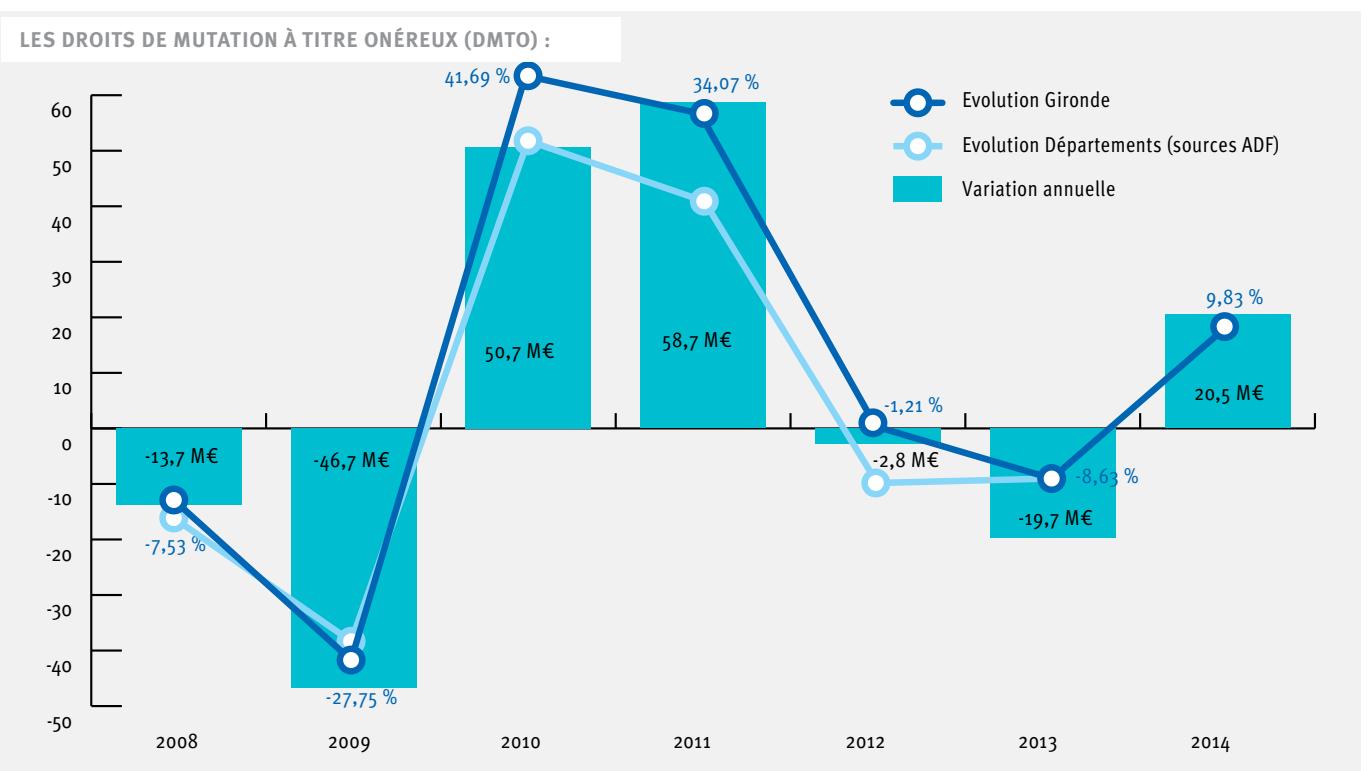
Avec un montant de 441,5 M€ en 2014, la fiscalité directe est en hausse de 1,86%. Cette évolution résulte principalement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En effet, le produit fiscal de la taxe foncière sur les propriétés bâties, seule recette sur laquelle l'Assemblée départementale a encore un pouvoir de taux, s'est établi à 272,33 M€ soit une hausse de 11,17 M€ par rapport à 2013. Cette évolution s'explique par un effet base de 3,03% et un effet taux de 1%.

Avec un taux départemental de 15,48% en 2014, le Département de la Gironde se situe au 29^{ème} rang des Départements de France, classés dans l'ordre croissant des taux, et bien en deçà de la moyenne de 18,68%.

La CVAE et l'IFER sont des nouvelles taxes issues de la réforme fiscale, sur lesquelles le Département ne dispose d'aucun pouvoir ni sur l'assiette ni sur le taux. Le Département a respectivement reçu 161,74 M€ et 7,45 M€ à ce titre, soit un montant global en baisse en raison de la diminution observée sur la CVAE de 1,52%.

L'évolution du produit de la fiscalité directe 1,86% soit + 8 M€ s'avère assez faible comparativement aux évolutions des années précédentes. La part de la fiscalité directe dans les recettes de fonctionnement passe ainsi de 32% à 31,26%. Le point de fiscalité s'établit autour de 2,7 M€.



Avec 229 M€ perçus en 2014, le montant des droits de mutation retrouve une tendance haussière après deux années de baisse observée. Il faut noter que depuis 2008 la Gironde résiste mieux que les autres départements. En 2014, l'accroissement annuel est de 20,5 M€ par rapport à 2013, soit +10%.

Pourtant, lors du dernier trimestre a été observé un fort ralentissement des rentrées fiscales au titre des DMTO lié à la grève perlée des notaires qui s'est traduite par un décalage des recettes attendues pour 2014 sur le début de l'année 2015.

LA FISCALITÉ TRANSFÉRÉE

Totalisant 18,47% des recettes de fonctionnement, la fiscalité transférée comprend les recettes destinées à compenser les transferts de compétences ou de personnels (Social, et personnel Technicien Ouvrier Spécialisé - TOS - ou DDE...). Avec un montant total de 260,85 M€ perçu en 2014, elle est en baisse de 0,05%.

En effet, la **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)** destinée à compenser l'allocation Revenu Minimum d'Insertion (RMI)/Revenu de Solidarité Active (RSA) et une partie de l'acte II de la Décentralisation au titre de l'article 52 de la Loi de Finances 2005, est assise sur les volumes des produits pétroliers consommés en carburant et combustibles de chauffage. En 2014, son montant s'établit à 129,46 M€, en baisse de 0,05%. Elle s'apparente plus aujourd'hui à une dotation de l'Etat qui ne bénéficie d'aucune indexation.

Avec un montant de 131,39 M€, la **Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance (TSCA)** n'évolue que de 0,31% en 2014 par rapport à 2013. Même la part relevant du risque « santé », qui était la plus dynamique les années passées, n'a évolué que de 0,27%.

de solidarité. Son montant s'est élevé à 16,8 M€. Ce transfert est réalisé de manière perçue en fonction du revenu par habitant et du reste à charge sur les trois allocations de solidarité.

LES AUTRES RECETTES FISCALES

Elles atteignent un volume de 25,7 M€ en baisse de 6,80%.

La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) et la Taxe Départementale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (TDCAUE), remplacées par la taxe d'aménagement en 2012, sont en voie de disparition, ce qui explique les fortes diminutions observées sur ces recettes, non encore compensées par la taxe d'aménagement pour laquelle l'Etat a connu, comme en 2013, des difficultés dans son recouvrement. Au global, les taxes d'urbanisme ont été perçues à hauteur de 7 M€ contre 9 M€ en 2013.

S'y ajoutent la taxe sur l'électricité pour 17 M€ en progression de 0,19 M€, et la redevance des mines (0,9 M€).

LES RECETTES DIVERSES

Elles s'élèvent à 29,7 M€ et sont en baisse de 5,99% (-1,8 M€) par rapport à 2013. Elles sont constituées des produits des services, des domaines et ventes diverses pour 6,8 M€, des produits exceptionnels pour 7,07 M€ dont

3,4 M€ de recouvrement au titre de la TVA transport, de 5,3 M€ de dotations et participations (dont 2,9 M€ au titre des fonds européens en baisse de 1,2 M€) et de 2,06 M€ de produits des cessions.

FONDS DE PÉRÉQUATION

Depuis l'exercice 2014, il existe deux fonds de péréquation au titre des DMTO :

- le premier dénommé **Fonds National de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (FNPDMTO)**, créé en 2011 et au titre duquel le Département de la Gironde a perçu pour l'exercice 2014 un montant de 5 M€ pour une contribution au fonds de 9,8 M€ ;

- le second, instauré à compter de 2014, dénommé **Fonds de Solidarité** a été créé dans le cadre de la possibilité offerte aux Départements d'augmenter le taux des Droits de Mutation à titre Onéreux de 0,7% pour le porter à 4,5%. Ce fonds est alimenté par une contribution des Départements à hauteur de 0,35% des DMTO perçus en 2013.

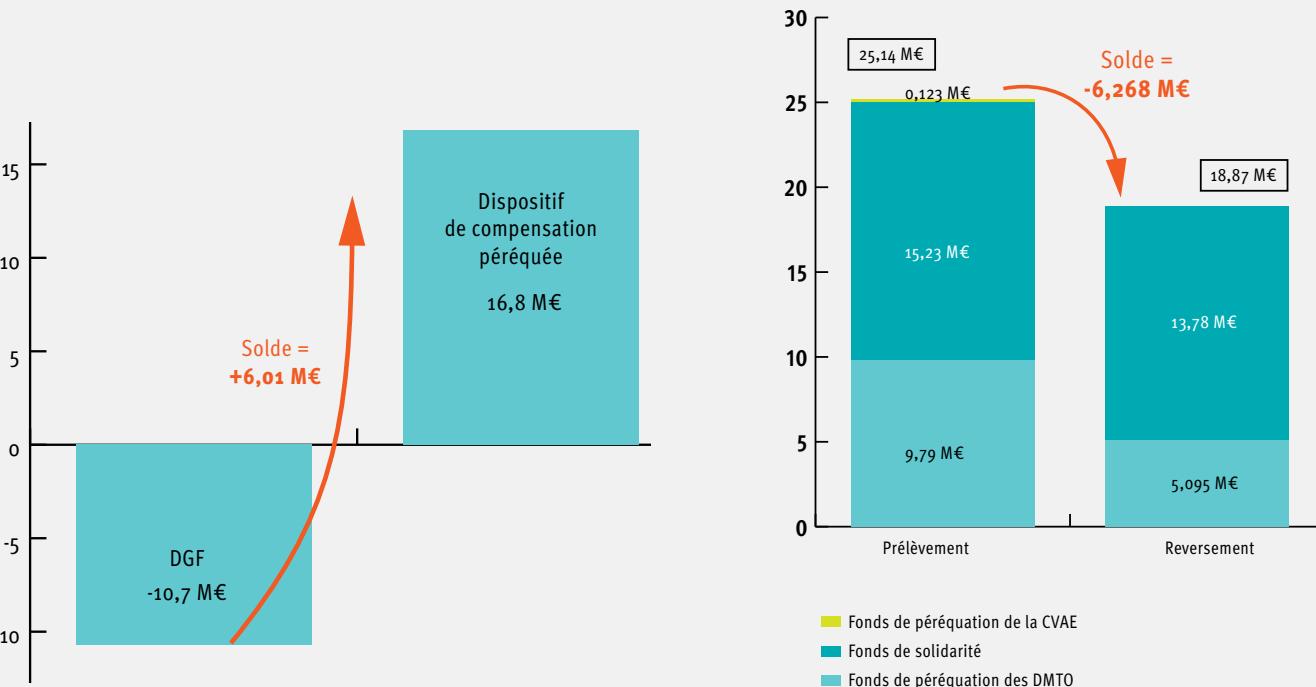
La contribution au fonds de solidarité s'est élevée en 2014 à 15,2 M€ pour un montant reçu de 13,8 M€.

Au final, le Département de la Gironde, qui a perçu en 2014 18,98 M€ au titre des fonds de péréquation, est en fait contributeur net à hauteur de 6,2 M€.

Un pacte de confiance et de responsabilité qui neutralise en 2014 l'effort au redressement des comptes publics

La contribution au redressement des comptes publics + le dispositif de compensation péréquée (frais de gestion de foncier bâti)

les fonds de péréquation (DMTO, Solidarité et CVAE) = -0,168 M€



REmplir les missions prioritaires du Département liées en particulier aux solidarités humaines et territoriales tout en maîtrisant les dépenses de gestion

Les dépenses de fonctionnement des Départements sont à la fois contraintes et corrélées aux facteurs exogènes tels que le vieillissement de la population, le chômage, la précarisation et l'aggravation des problématiques familiales.

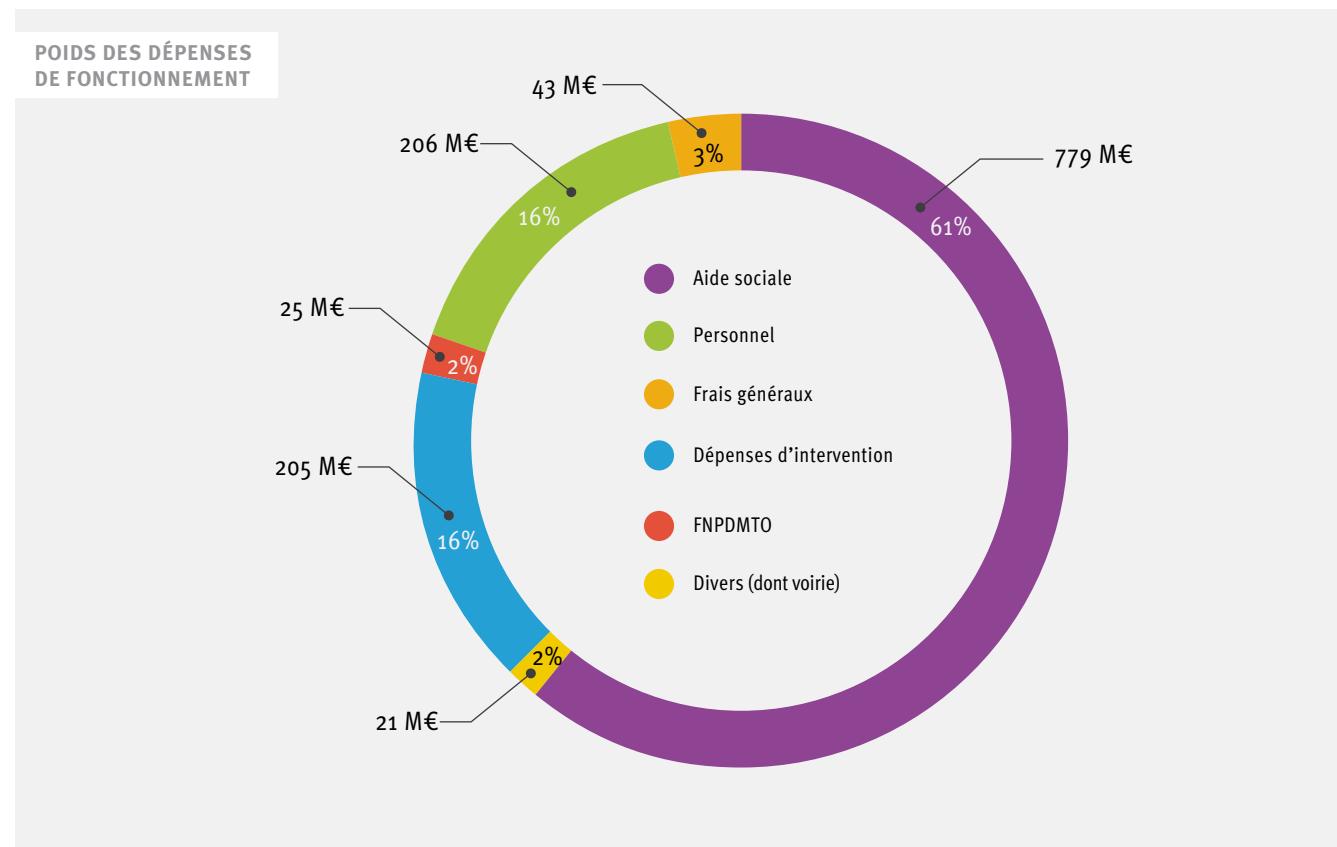
La croissance démographique que connaît la Gironde est à la fois source de richesses mais aussi de fragilités, augmentant les fractures territoriales et sociales et le coût en matière de transports scolaires, d'éducation, d'aide sociale et de voirie notamment.

En Gironde, les dépenses de fonctionnement représentent près de 83% des dépenses totales et 95% de ces dépenses n'offrent que très peu de marge de manœuvre (social, Service Départemental d'Incendie et

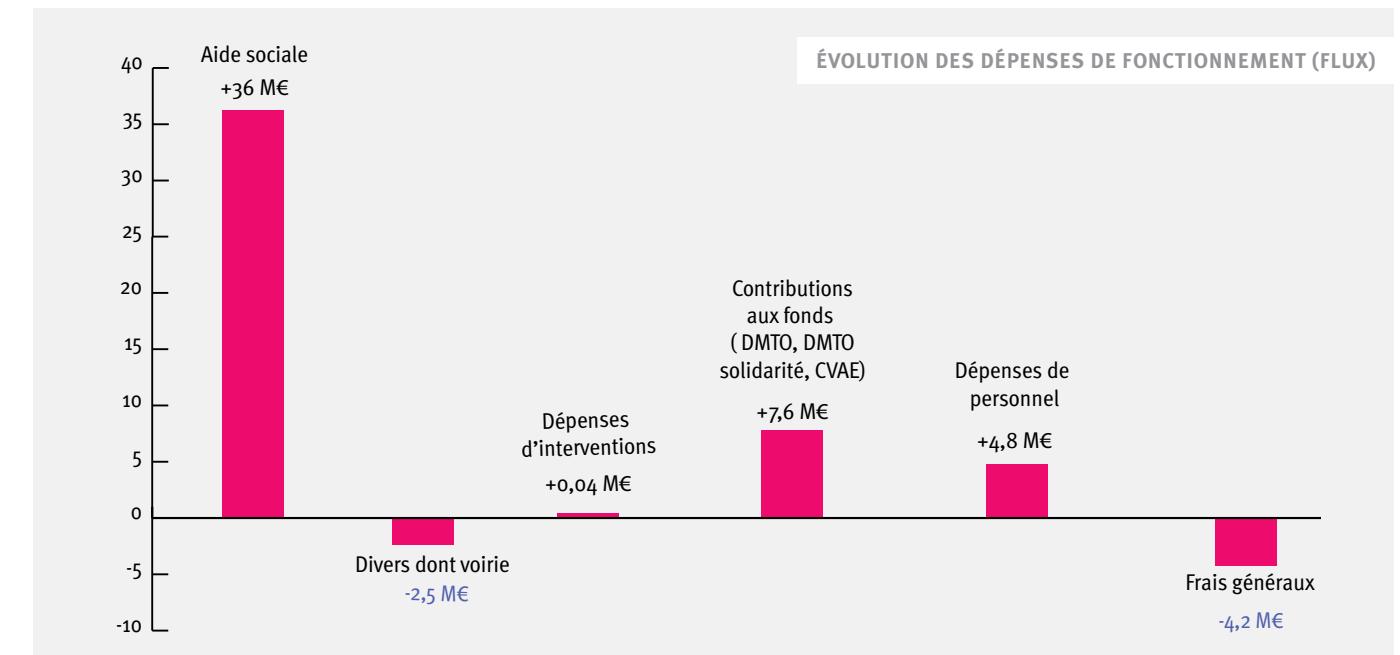
de Secours - SDIS -, personnel, frais financiers, transports, collèges, réversement FNPDMTO...).

En 2014, le rythme de croissance de ces dépenses est reparti à la hausse en lien direct avec l'évolution des dépenses sociales : +3,31% contre +2,21% en 2013. Elles s'élèvent, hors frais financiers, à 1 279,5 M€, dont une part prépondérante concerne les dépenses contraintes (social, transport, collèges, SDIS...)

Le poids des dépenses en faveur de l'action sociale s'accentue légèrement (61% en 2014) d'une part, sous l'effet de l'augmentation du chômage et de la précarisation, et d'autre part, en raison des prestations en faveur des personnes handicapées et de l'enfance qui évoluent très sensiblement.

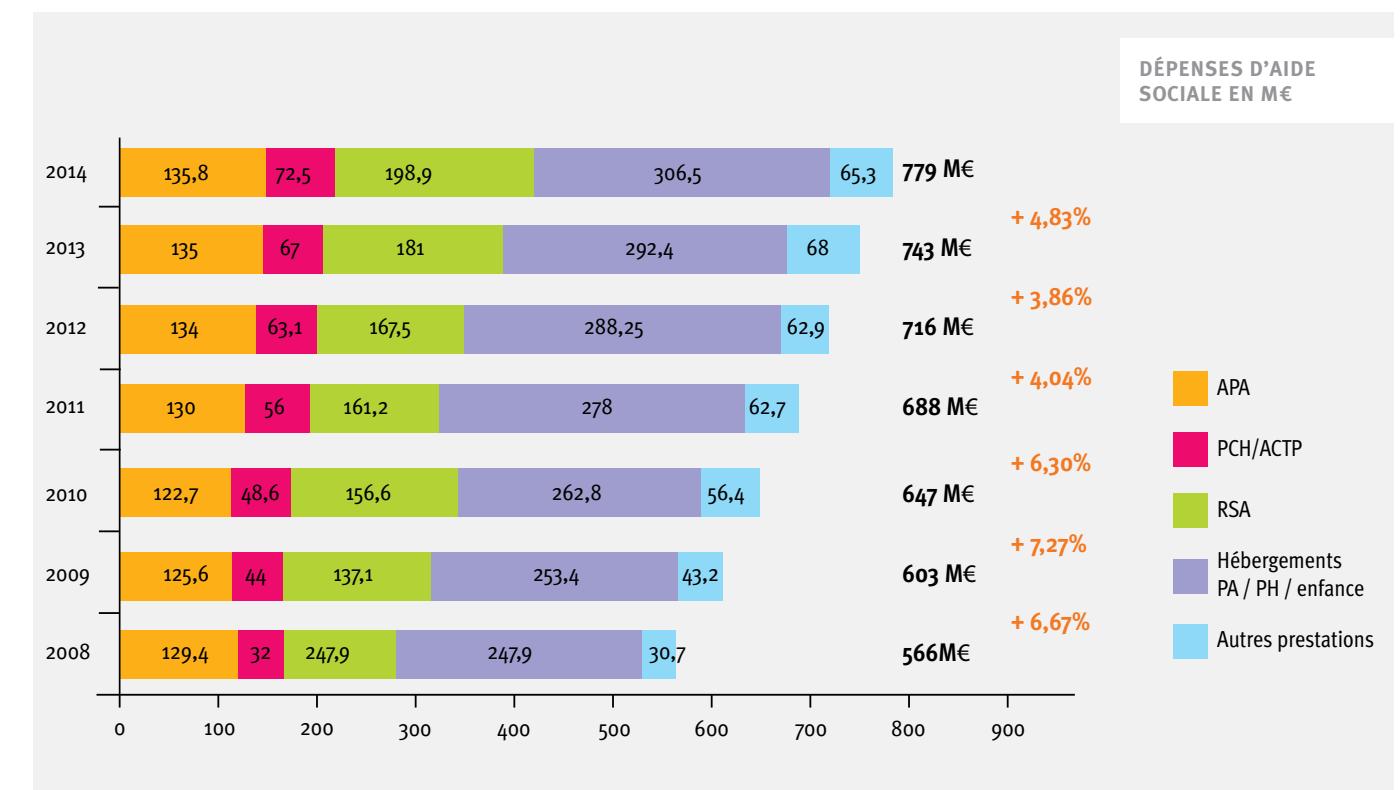


En volume, les dépenses de fonctionnement hors frais financiers, progressent de 41,5 M€ en lien avec la hausse des dépenses sociales (+36 M€) progression à nouveau plus forte qu'en 2013 (+ 27 M€).



LES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE

Les dépenses d'aide sociale (assistants familiaux compris) restent le premier poste d'augmentation atteignant 779,3 M€ contre 743 M€ soit +4,82%. Les dépenses d'aide sociale sont à 91,6 % composées des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) et des frais liés aux hébergements.

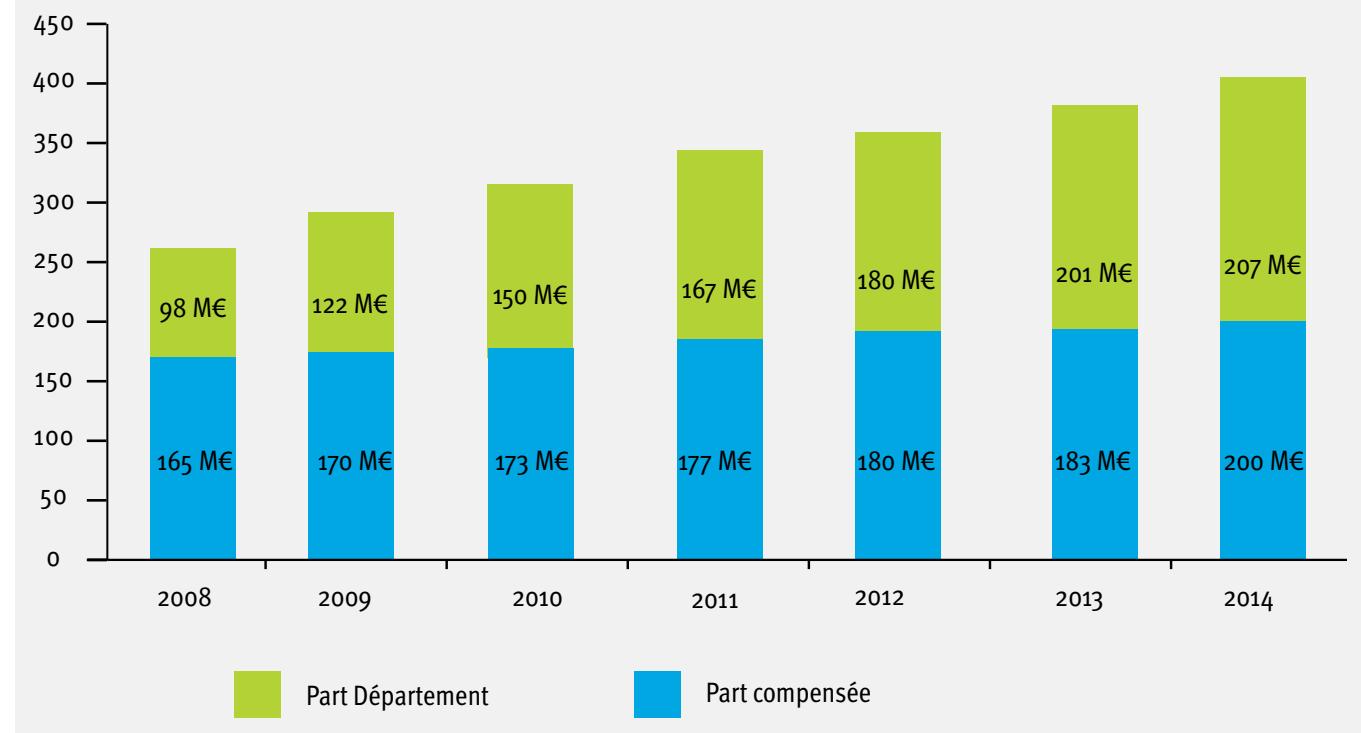


En 2014, ces dépenses sont encore fortement impactées par la progression enregistrée par les dépenses liées notamment au Revenu de Solidarité Active (RSA), à la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH) et aux hébergements toutes populations confondues.

Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)

Les AIS qui représentent plus de 31% des dépenses de fonctionnement totales contre 28% en moyenne pour les Départements totalisent, en 2014, 407 M€ en augmentation de + 6,3% soit 24 M€ de plus par rapport à 2013. Même si de nouvelles mesures se sont appliquées en 2014 pour réduire la charge nette, ces dépenses (les AIS) restent encore supportées à 52% par le Département (contre 49% en moyenne - chiffre CA 2013). Particulièrement rigides, elles correspondent aux droits ouverts sur lesquels la collectivité dispose de peu de marge de manœuvre.

FINANCEMENT DES AIS

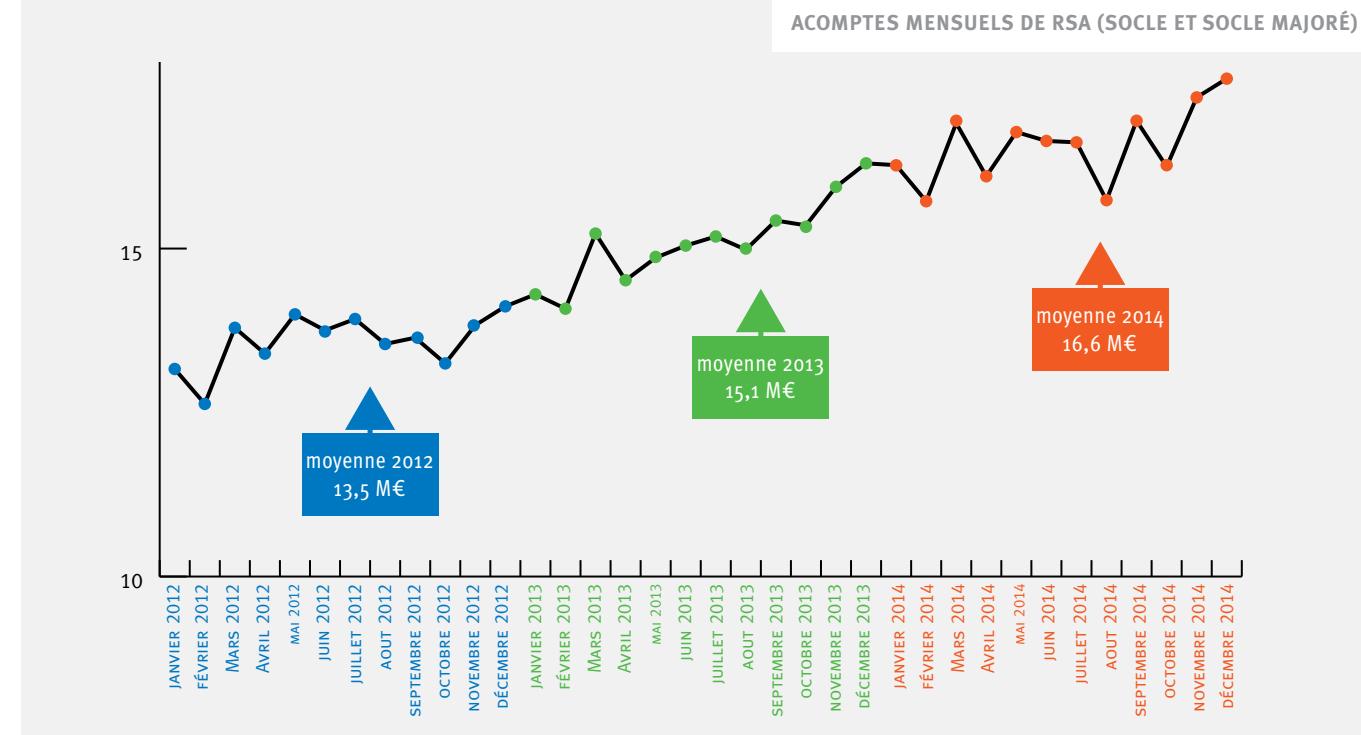


En ce qui concerne le RSA, depuis 2004, année du transfert de la compétence, la part du financement de l'insertion transférée par l'Etat assumée par le Département n'a cessé de croître. Le Département assumait alors 10% du financement des dépenses d'insertion contre 36% en 2014 soit 6 points de plus qu'en 2013. Ce sont 198,9 M€ qui ont été versés au titre de l'Allocation soit +9,8% et 18 M€ de plus qu'en 2013.

En 2014, les derniers chiffres consolidés (Caisse d'Allocations familiales - CAF - et Mutuelle Sociale Agricole - MSA) à fin décembre faisaient état de 39 760 allocataires RSA contre 37 738 à la fin 2013 soit une progression de

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) évolue très modérément de 0,5% alors que le RSA avec 8% d'augmentation atteint un des plus forts niveaux depuis 2010. Quant à PCH, elle a de nouveau augmenté de 6%, atteignant 63,6 M€.

Globalement, le taux de couverture de ces dépenses par les recettes traditionnellement censées les compenser (recettes CNSA, FMDI, TICPE) auxquelles il faut ajouter en 2014 le dispositif de compensation péréquée soit 16,8 M€, s'est élevé à 49% soit 1 point de mieux qu'en 2013 alors qu'il était de près de 63% en 2008.



La PCH et les Allocations Compensatrices pour Tierces Personnes (ACTP) s'élèvent à 72,54 M€ et continuent de progresser à un rythme élevé (+ 8,3%) jamais atteint jusqu'ici. Ce sont 63,6 M€ de PCH versés en 2014 qui viennent s'ajouter à l'ACTP de 8,9 M€, en très légère baisse car peu de bénéficiaires basculent sur la PCH (-48 bénéficiaires). Cette forte augmentation de la PCH résulte d'un nombre plus important de bénéficiaires adultes et enfants (de 4 997 au 31/12/2013, le nombre de bénéficiaires atteint 5 577 au 31/12/2014 soit 12% et 580 bénéficiaires en plus) auquel s'ajoute une révision à la hausse des plans d'aide et une augmentation de leur taux d'exécution.

Sur l'APA, la Gironde poursuit la stabilisation avec un très net ralentissement dans le rythme de croissance des dépenses consacrées aux personnes âgées dépendantes. En effet, les dépenses liées à l'APA (allocation hors frais induits) ne s'élèvent qu'à 135,8 M€ contre 135 M€ en 2013 soit une augmentation de 0,5%.

Néanmoins le nombre de bénéficiaires ne ralentit pas, augmentant au contraire de 2% passant de 32 828 à fin 2013 à 33 449 à fin 2014. Le ralentissement constaté sur les versements de l'APA est essentiellement la conséquence de mesures d'économies prises sur les plans d'aide des GIR4 (personnes âgées les moins dépendantes) avec notamment le plafonnement du nombre d'heures aidées maximales à 15H. L'économie s'est élevée à 3,86 M€ sur l'exercice.

Pour autant, ces dépenses ne sont couvertes que par 42,39 M€ de recettes de la CNSA, soit un taux de couverture de 31% qui laisse une charge nette pour le Département de 93,4 M€.

Après les AIS, les **frais d'hébergement** représentent le 2^{ème} poste de dépenses de l'aide sociale départementale avec 306,5 M€ en progression de 4,85% :

- l'hébergement pour les personnes handicapées atteint 111,2 M€ en 2014 contre 103,8 M€ en 2013. Le besoin en ouverture de places est très prégnant en Gironde, 50 places d'hébergement permanent et une place d'accueil d'urgence ont ouvert en 2014 ajouté à l'impact en année pleine

des ouvertures 2013 contribuent à porter l'augmentation de ces frais à 7,21%.

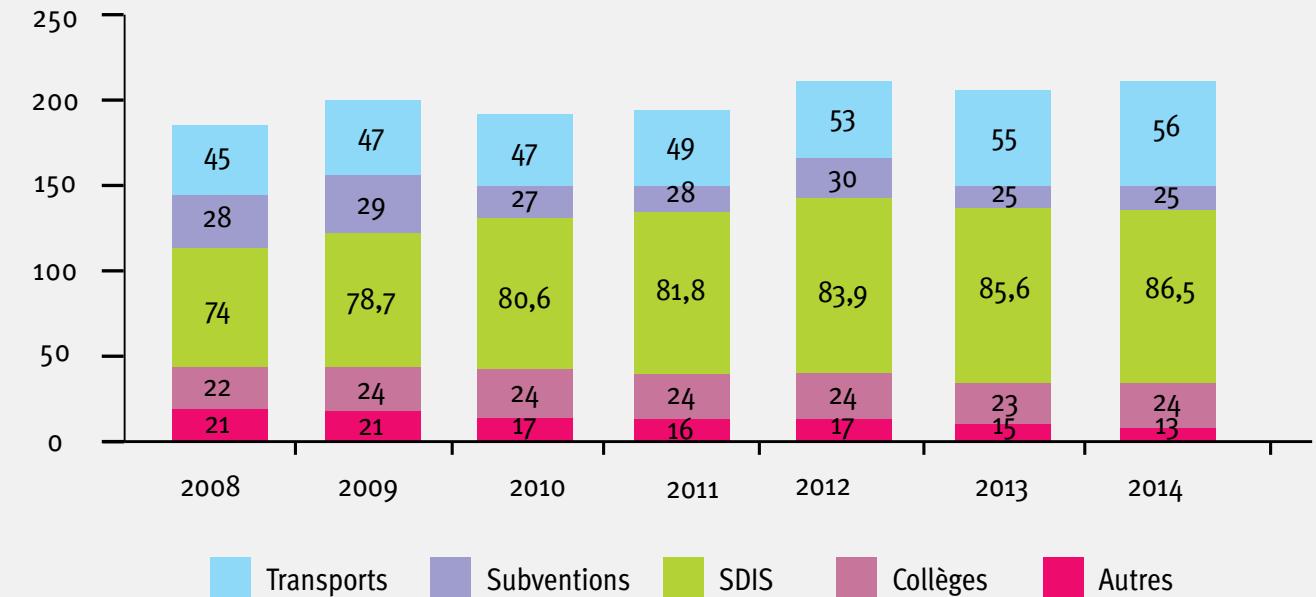
- l'hébergement pour les personnes âgées : les dépenses liées à ce secteur de l'aide sociale sont stables à 44,26 M€. Le nombre de bénéficiaires a diminué de 2,9 % en 2014 pour atteindre 1 718 mais il y a eu la prise en charge des 124 places ouvertes en 2013 et l'ouverture de 77 places nouvelles.

- les frais d'hébergement liés à l'enfance (y compris le salaire des assistants familiaux) augmentent de 4,60% passant de 144,4 M€ en 2013 à 151 M€ en 2014. Il s'agit surtout des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) qui représentent 50% du total de ces frais, et dont le montant réalisé en 2014 atteint 82,3 M€ en progression de 12,1% et ce malgré un suivi de gestion régulier et le développement de services moins coûteux que l'internat qui ont permis de contenir à 1% sur 4 ans l'augmentation du prix de journée. 1 711 enfants étaient accueillis en MECS au 31 décembre 2014 et traduit le nombre grandissant de signalements et l'aggravation des problématiques familiales.

Dans ces conditions, l'objectif est de diversifier les modes d'accueil spécifiques ou spécialisés adaptés aux cas difficiles et de relancer le recrutement des assistants familiaux dont les salaires sont stables à 30,5 M€. Celà explique la croissance en 2014 des frais d'accueil dans les structures intermédiaires de 6,2 M€ à 8 M€.

Les autres prestations concernent essentiellement des mesures de prévention touchant aux enfants avec notamment, l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) pour 14,6 M€, la prévention spécialisée pour 7,66 M€, la prévention aide à domicile pour 5,15 M€. Il faut également citer les mesures d'insertion professionnelle hors allocation RSA pour un peu plus de 10,2 M€, les aides financières au titre de la Commission d'Aide aux Personnes en Difficulté (CAPED) pour 4,4 M€, le transport des étudiants et élèves handicapés pour 5,25 M€ en progression de 0,12 M€ par rapport à 2013 et la participation au budget de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour 2,44 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION EN M€



LES DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention composées principalement de la contribution départementale au SDIS, mais aussi des transports, des dotations de fonctionnement des collèges, des subventions de fonctionnement accordées au secteur public ou privé, s'élèvent à 204,6 M€ soit une baisse de -2 % par rapport à 2013.

Après la forte évolution de 2013 consécutive à la mise en place de la tarification unique à 2,50 € les dépenses liées aux transports (hors transport des personnes handicapées) augmentent de 1,35% atteignant 56,1 M€. Cette augmentation prend en compte l'adaptation de l'offre à la modification des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire et une revalorisation de l'évolution de la délégation de service public de 3%.

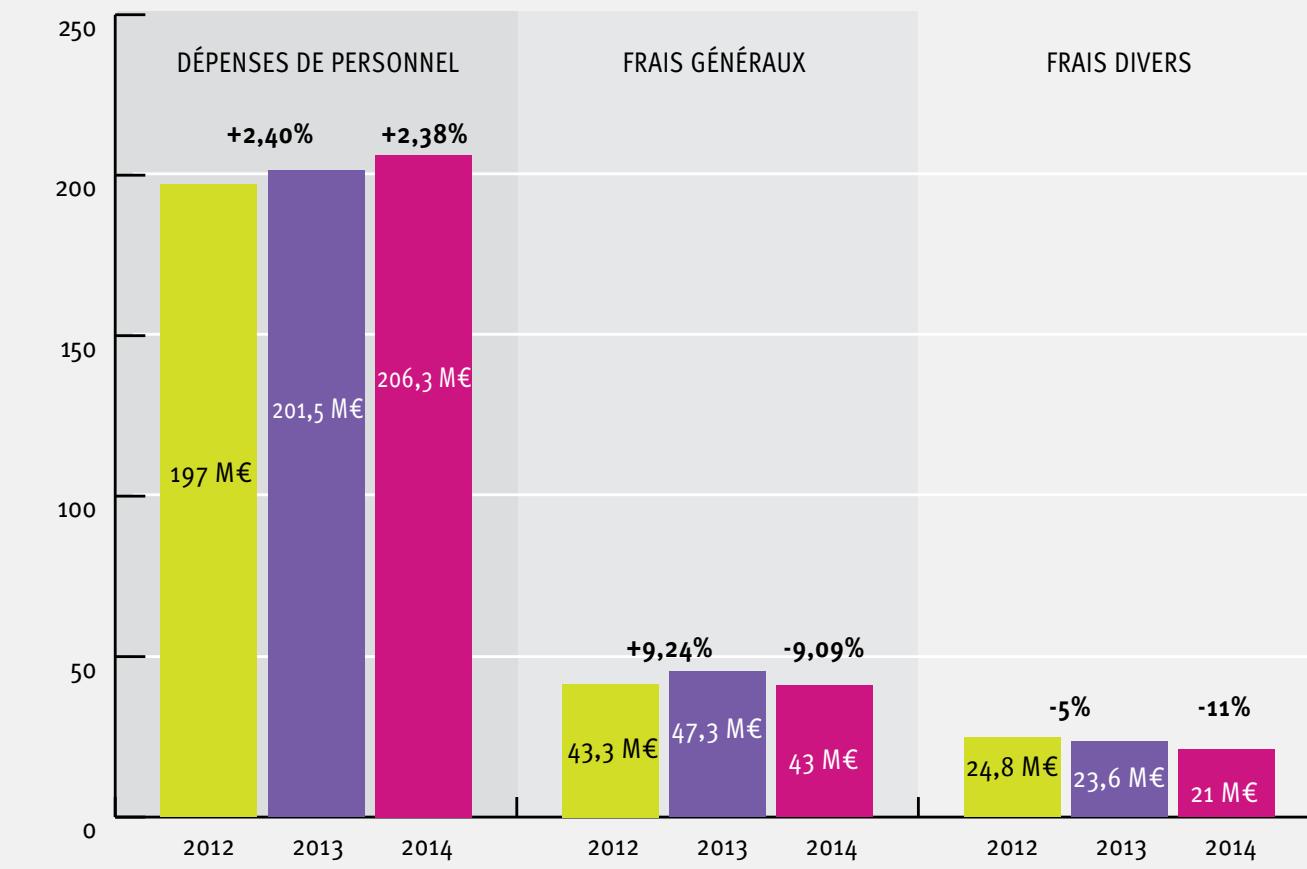
La participation au SDIS est en augmentation de 1% soit 86,495 M€, supérieure cette année à celle des communes et EPCI. En effet la progression de la quote part des communes et Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au fonctionnement du SDIS est fonction de l'inflation et ressortait à +0,69%. Or compte tenu des charges incompressibles qui impactent le budget du SDIS, il a été proposé une

évolution de la contribution départementale de 1%.

Les dotations de fonctionnement des collèges destinées à financer les dotations mais aussi la gestion de l'énergie et la location de bâtiments démontables se montent à 23,7 M€ en augmentation de 2,67%. Cette augmentation globale ne provient pas des dotations aux collèges mais de la gestion de l'énergie dont les dépenses passent de 5,2 M€ à 5,45 M€.

Les subventions de fonctionnement ont été stabilisées à 25,3 M€ respectant la volonté du Département de maintenir un soutien financier à l'ensemble des partenaires formant le tissu associatif.

LES DÉPENSES DE MOYENS : UNE GESTION RIGOUREUSE



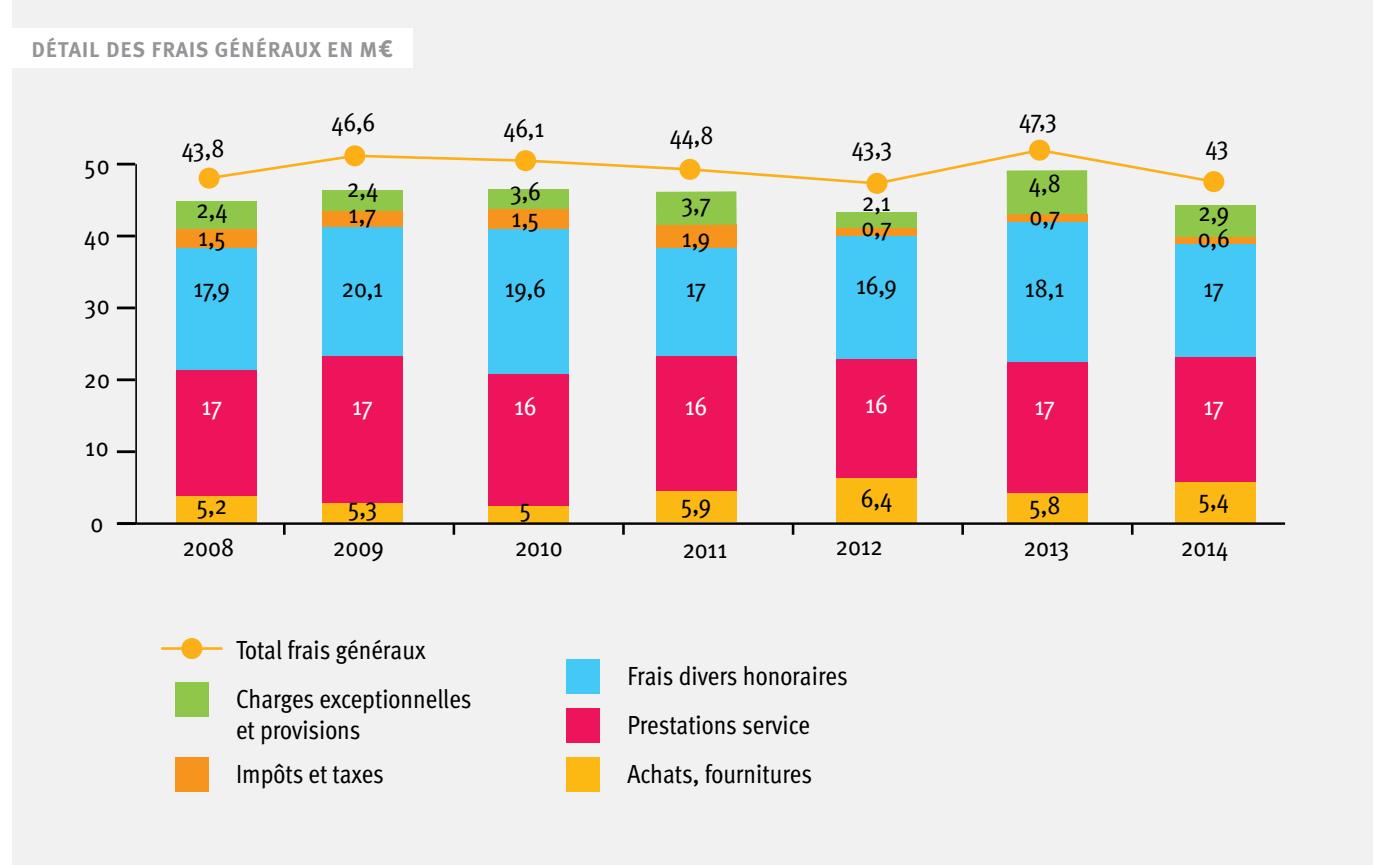
LES DÉPENSES DE MOYENS : UNE GESTION RIGOUREUSE

Les dépenses de personnel (rémunérations et charges - compte 64) : elles s'élèvent à 206,3 M€ en 2014 en progression de 2,4%, hors assistants familiaux (30,5 M€) intégrés dans les dépenses sociales, mais sont inclus les personnels transférés Adjoint Technique Territorial des Etablissements d'Enseignement (ATTE) et ex Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et le remboursement à l'Etat des frais de personnel du parc routier (5,42 M€).

Les dépenses de personnel ont subi en 2014 l'influence de plusieurs paramètres qui s'imposent au Département et notamment l'intégration du projet de refonte de la catégorie C, du cadre des conseillers socio-éducatifs, des reclassements statutaires et avancements ajoutés à

l'augmentation de certaines cotisations sociales (centre de gestion, Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) soit environ 5 M€.

Le poste de dépenses « frais généraux » (hors contribution au fonds de péréquation des DMTO, hors collèges (fonction 2) et transports (fonction 8) évoqués dans les dépenses d'intervention et hors voirie (fonction 6) qui ne sont pas réellement des frais généraux, s'établit à 43 M€ soit une baisse de 9,09% par rapport à 2013.



Cette baisse concerne l'ensemble des postes composant les frais généraux mais plus particulièrement :

- les charges exceptionnelles (-39%) : il s'agit de la subvention d'équilibre au laboratoire vétérinaire qui passe de 1,25 M€ à 1,06 M€, des intérêts moratoires, et de provisions non réalisées par rapport à 2013.
- les frais divers honoraires (-6,30%) : il s'agit principalement d'une baisse du remboursement des frais de personnel à la CAF, de la diminution des frais liés aux lignes de trésorerie, et à des diverses dépenses touchant aux prestations informatiques.
- les prestations de service (-1,27%) des études et recherches dans divers domaines économiques, agricoles ou bâtiments.
- les achats et fournitures (-6,15 %) des frais liés au chauffage et de la fourniture de petits équipements ainsi que de l'achat de livres.

La catégorie « Divers » a baissé de 10,5% passant de 23,6 M€ en 2013 à 21 M€ en 2014 conséquence d'une baisse de 10% qui s'est opérée sur les dépenses de voirie (entretien, parc routier) suite à une bascule de certaines dépenses de voirie portant sur l'amélioration des techniques de chaussée en investissement. Cette disposition technique s'est traduite par un transfert de 2,5 M€.

UN NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT QUI ASSURE LA PÉRENNITÉ DE NOTRE CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

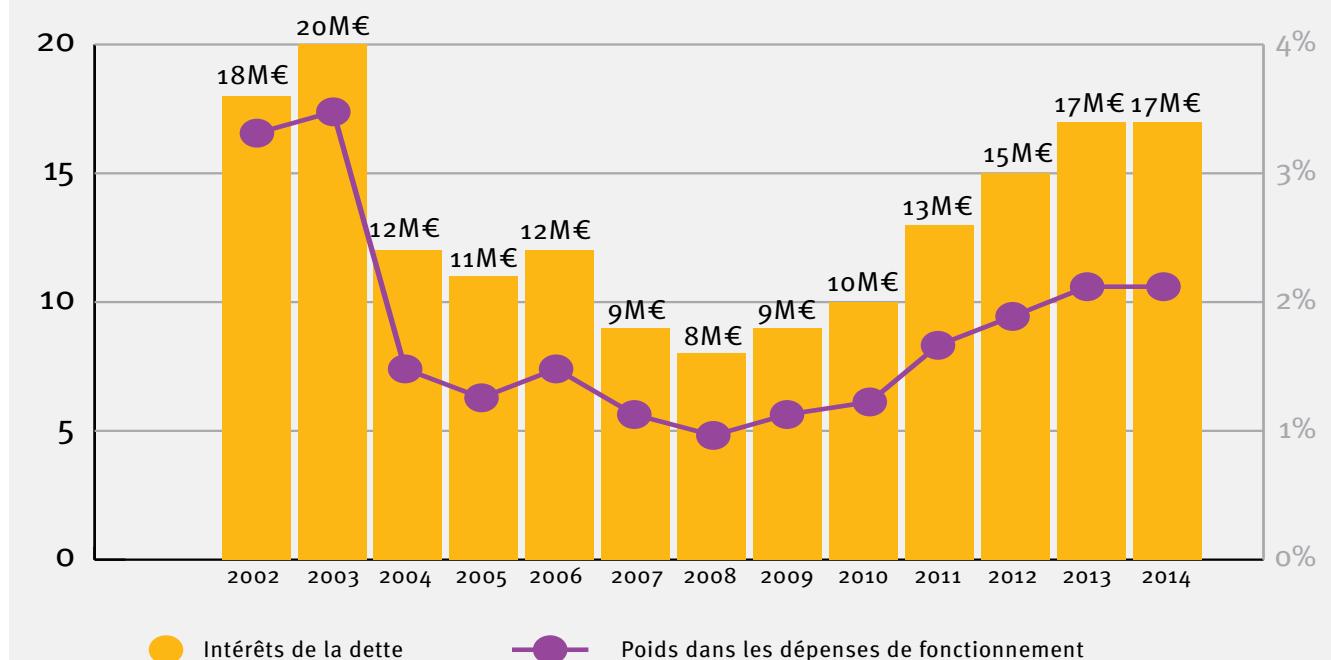
STABILISER L'ÉPARGNE ET OPTIMISER LES FRAIS FINANCIERS LIÉS À L'EMPRUNT

Les efforts réalisés sur les dépenses de gestion et les rentrées de recettes supplémentaires dans le contexte de hausse de la contribution au redressement des finances publiques, de volatilité des DMTO et de pression des dépenses sociales, ont permis de maintenir l'épargne brute à 116 M€.

Le taux d'épargne qui mesure la part de l'épargne dans les recettes de fonctionnement s'élève à 8,2% en très légère baisse par rapport à 2013 (8,4%).

Les frais financiers sont restés stables à 17 M€ et n'ont pas contribué à dégrader l'épargne brute et alors même que le Département après les 105,5 M€ contractualisés en 2013, empruntait 95 M€ en 2014. Ainsi la part des intérêts de la dette dans les dépenses de fonctionnement diminue légèrement passant de 1,36% à 1,32%. Le taux moyen de la dette s'élève à 2,54% contre 2,74% en 2013.

POIDS DES INTÉRêTS DE LA DETTE DANS LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Le Département a pu profiter de taux restés très bas tout au long de l'année, la part des taux variables dans la dette représentant 40% de l'encours total. En outre, cette stabilisation des frais financiers a été rendue possible grâce à une gestion diversifiée de la dette et à l'introduction dès 2013 de financements désintermédiais obligataires et placements privés (Schudschein) à hauteur de 40 M€ en 2013 et 35 M€ en 2014. Ces emprunts ont permis de lever de la ressource à des conditions très optimales (taux fixes de 2,06% et 1,99% pour les deux dernières émissions obligataires réalisées) et de réaliser des économies d'intérêt (actualisées) significatives, de l'ordre de 10 M€ sur la durée des financements en comparaison d'un financement amortissable d'une durée de vie moyenne équivalente.

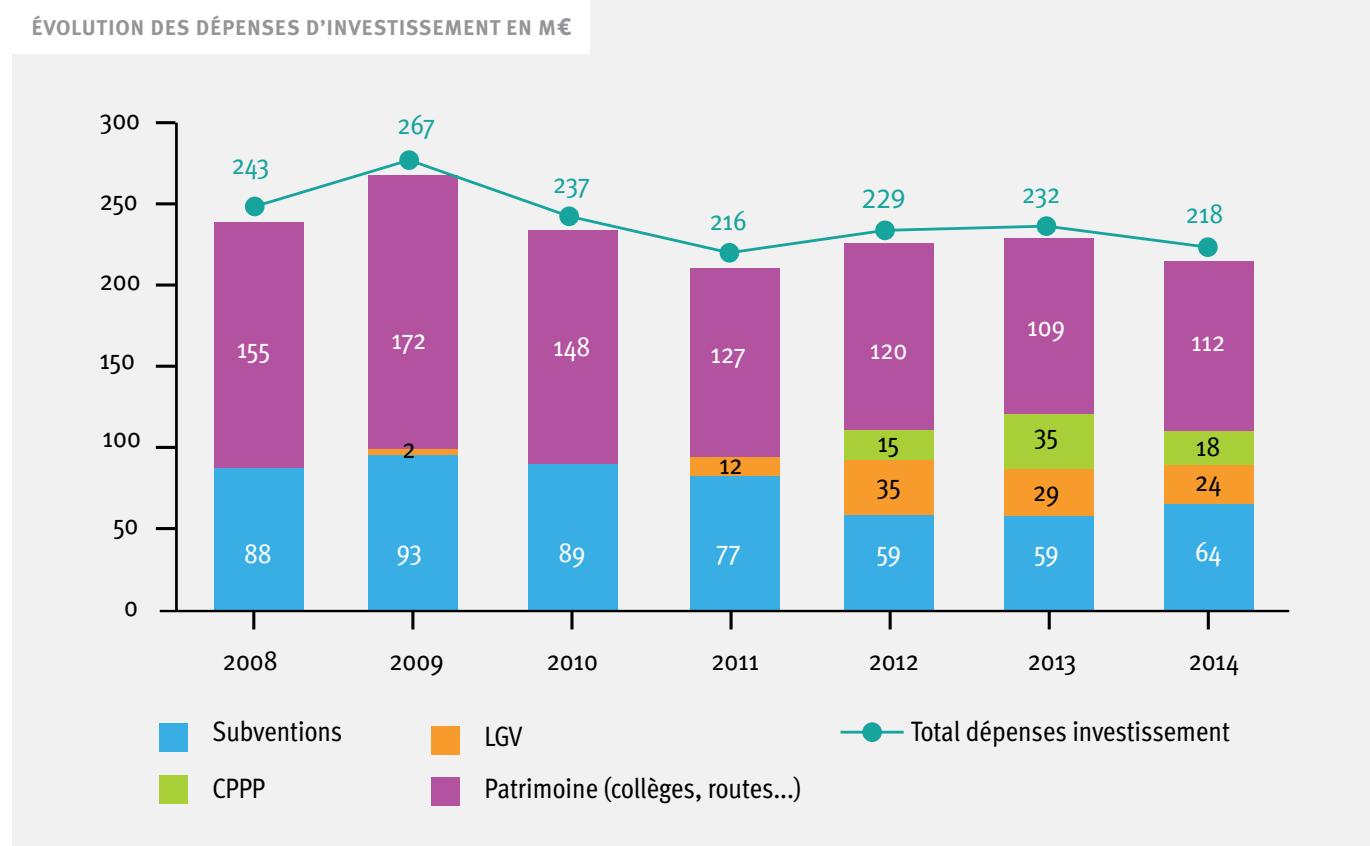
Cette recherche de financement diversifiée mais aussi les conditions également obtenues sur des emprunts classiques (taux fixe à 1,71% et taux variable avec des marges de 0,61%) ont été très largement facilitées par la qualité de signature matérialisée par la reconduction de la notation financière du Département.

POUR PRÉSERVER LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

La Gironde s'inscrit depuis plusieurs exercices dans une dynamique qui démontre que le Département met tout en œuvre pour tenir ses engagements de préservation de ses investissements : 88% des crédits d'investissements prévus ont été réalisés soit 218 M€. Hors Contrat de partenariat / Solidarité 2013 et Ligne Grande Vitesse (LGV), les dépenses d'investissement ont augmenté de 5%.

Le Département a réussi à préserver sa capacité à investir et concrétise sa politique de construction et de rénovation du patrimoine départemental, notamment en faveur des collèges, tout en confortant son appui aux communes, associations et partenaires territoriaux et en menant à bien deux lourds projets : le contrat de partenariat pour Solidarité 2013 et la LGV.

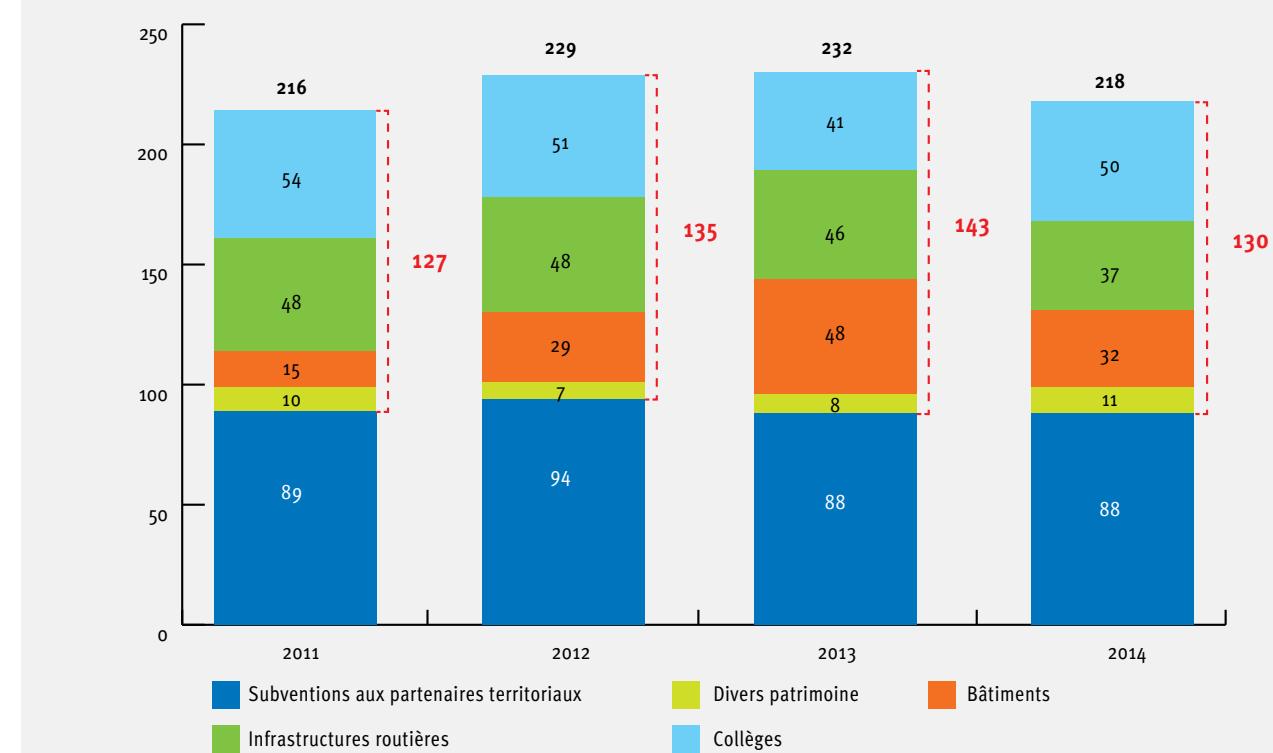
Ce sont en moyenne depuis 2008, 234,5 M€ qui ont été investis dans l'économie girondine et en soutien aux projets portés par les partenaires du Département sur les territoires.



LES DÉPENSES LIÉES AU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Entre 2013 et 2014, les dépenses liées au patrimoine départemental sont passées de 109 M€ à 112 M€ hors Contrat de partenariat soit près de 3% d'augmentation.

DÉTAIL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN M€



En matière de **collèges**, 50,2 M€ ont été investis pour améliorer les conditions d'accueil des collégiens contre 41 M€ en 2013, soit 23% de plus. 39 M€ ont concerné les travaux de construction ou de rénovation (dont 7,2 M€ pour le collège Bordeaux Cassignol, 7,5 M€ pour le collège Cheverus, 2,4 M€ pour le collège Bordeaux Aliénor d'Aquitaine, 3,8 M€ pour le collège de la Brède, 2,4 M€ pour le collège du Cap ferret, 3 M€ pour la restructuration du Collège de Peujard et 4 M€ pour le collège de St YZAN), le reste se répartissant entre la maintenance (6 M€) et l'aide à la pédagogie au titre de l'opération collège numérique (2 M€). Signalons également qu'un montant de 1,9 M€ a été consacré à l'accessibilité pour les handicapés.

De même, la sécurité et la modernisation du **réseau routier** est restée une préoccupation majeure avec 36,6 M€ investis en 2014 dont 8 M€ sur les routes départementales (y compris 2,3 M€ pour Camblanes et Meynac) 5,2 M€ sur le réseau routier transféré qui ont concerné pour 1,1 M€ la RD 1010 St Vincent de Paul, 10,3 M€ sur les renforcements programmés, 6,2 M€ sur les opérations ponctuelles et 2 M€ pour le renouvellement du matériel du parc routier.

Par ailleurs, 18 M€ ont été investis au titre du contrat de partenariat Solidarité 2013 afin de poursuivre la construction des Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI).

Au sein des opérations relevant du patrimoine, comme s'y était engagé le Département, la priorité a été donnée aux collèges.

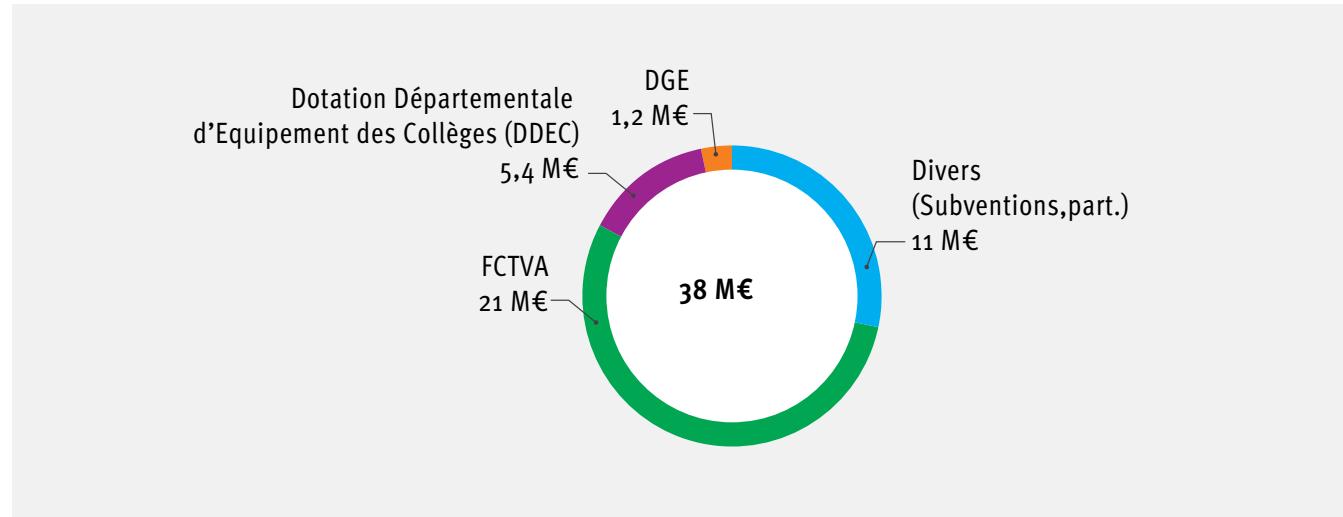
LES SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES TERRITORIAUX

En ce qui concerne les **subventions d'équipement**, elles restent stables à 88 M€, mais hors versement au titre de la LGV qui s'est élevé à 24 M€ en 2014, elles progressent de 8%.

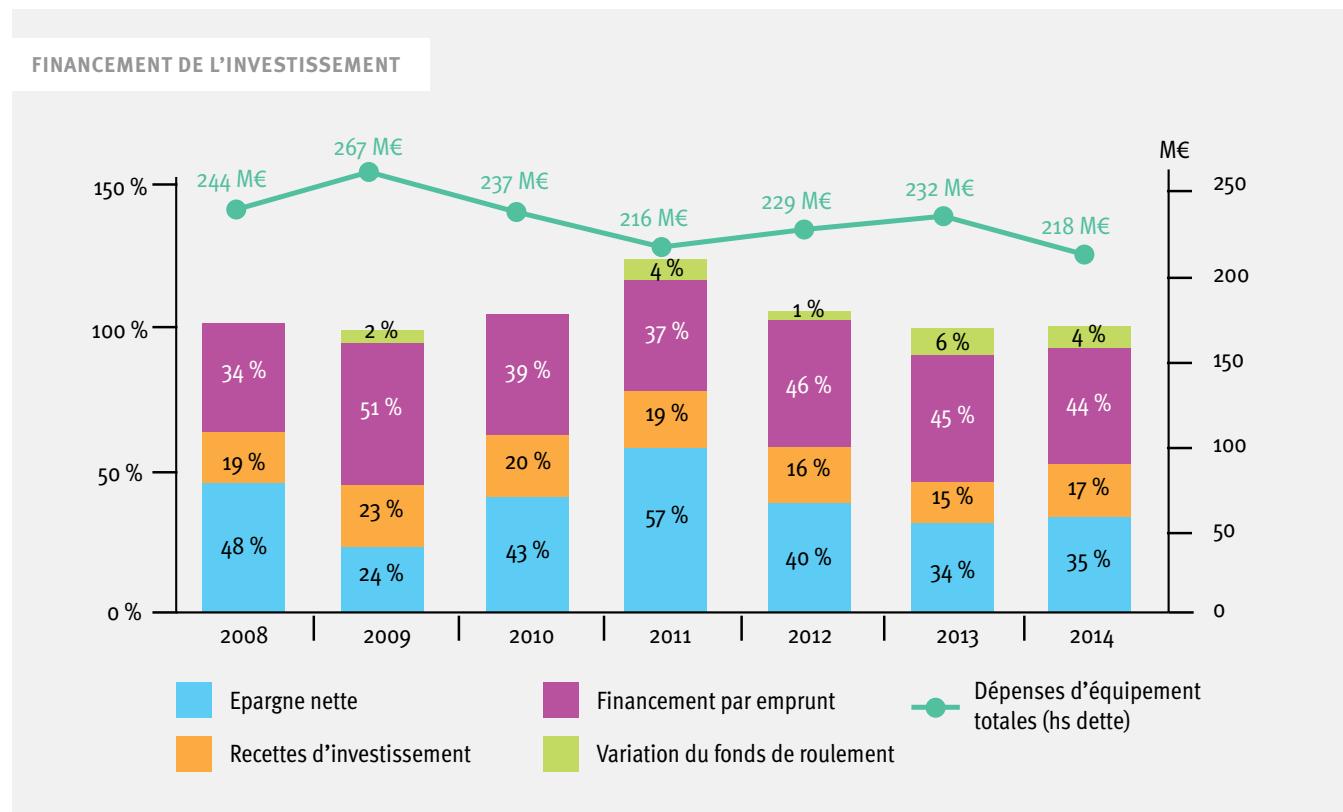
En 1^{er} lieu, les communes et EPCI ont pu bénéficier d'un niveau d'aide comparable à celui de 2013 soit 33 M€, les aides aux tiers ont représenté 15 M€ dont 2,95 M€ pour un foyer enfance, 1,7 M€ pour une maison de retraite, 1,5 M€ pour le SDIS et 1,06 M€ au titre du programme CREAGIR ; quant au soutien au logement, il s'élève à 11,8 M€ soit 3 M€ de plus qu'en 2013. En outre, 3,6 M€ ont été versés à Gironde numérique au titre de l'aménagement en haut débit.

DES RECETTES HORS EMPRUNT EN FORTE HAUSSE

Les recettes d'investissement propres atteignent un niveau de 38 M€ composées à plus de 50% de la recette issue du FCTVA (21 M€) en augmentation par rapport à 2013 (+2 M€). Les recettes issues de subventions sont également en augmentation de 2 M€.

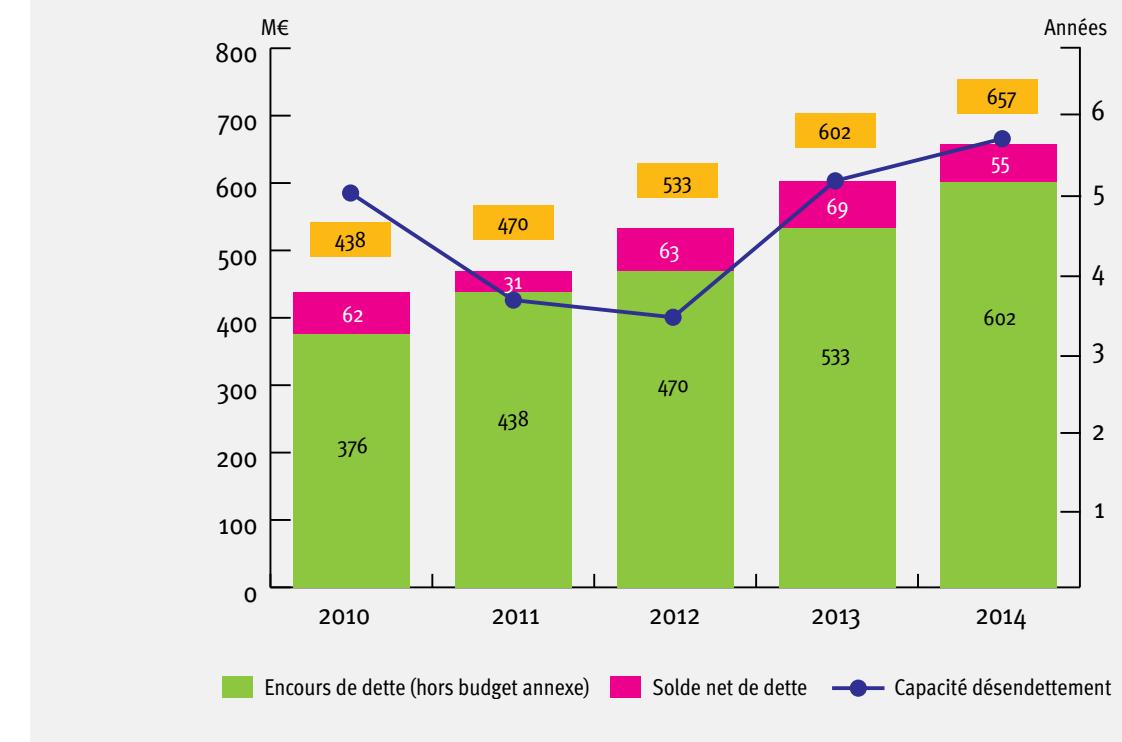


Ainsi, au final, les investissements ont été financés pour 35% par l'épargne nette du remboursement de la dette (39,4 M€) et pour 44% par l'emprunt. Le reste repose sur 17% de recettes propres et pour 4% sur l'utilisation du fonds de roulement.



Le solde net de dette (hors budget annexe), différence entre le volume emprunté et le remboursement du capital s'établit donc à +55 M€ (en baisse toutefois de 14 M€ par rapport à 2013) portant l'encours de dette du budget principal à 657 M€.

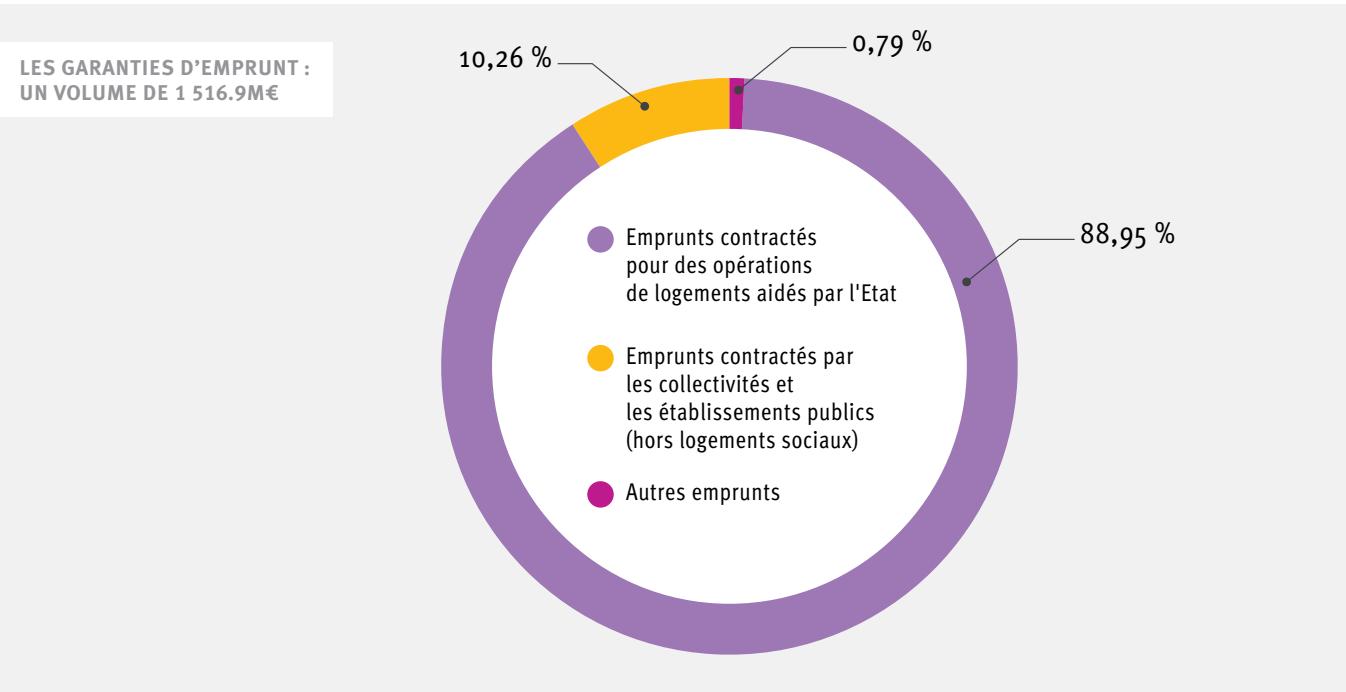
STOCK DE DETTE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



La capacité de désendettement est bien sûr impactée par l'augmentation de l'encours, et atteint 5,8 ans, mais reste à un niveau correct au regard de la norme en vigueur pour les Départements (environ 8 ans en moyenne).

DES INTERVENTIONS INDIRECTES SOUS CONTRÔLE

Au-delà de ses interventions propres, le Département agit indirectement en faveur du développement économique, environnemental et social du territoire. Par le biais de divers organismes (établissements publics, syndicats mixtes, associations, sociétés d'économie mixte), le Département élargit son périmètre d'intervention de diverses manières : attributions de subventions, garanties d'emprunt ou participations au capital de sociétés d'économie mixte.



Au 31 décembre 2014 le Département est engagé en garantie pour un montant de 1 516,9 M€ soit une évolution de 9 % par rapport à 2013.

Conformément à ses compétences, ces garanties interviennent pour des prêts contractés essentiellement par des opérateurs du secteur logement social (88,95 % du total garanti soit 1349,2 M€).

En 2014, 69,2 M€ ont été garantis en faveur de 10 établissements HLM pour des opérations de construction, d'acquisition ou de réhabilitation de logements individuels ou collectifs. Ces opérations ont permis de réaliser 749 logements sociaux contre 1838 en 2013.

La diminution du volume des opérations nouvelles constatées en 2014 s'explique par :

- d'une part la forte augmentation des dossiers traités en 2013 du à un rattrapage de l'année 2012
- d'autre part, la mise en place en 2014 du nouveau dispositif de garantie demandé par la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) qui diffère la demande de garantie à la signature du contrat de prêt et non plus à la

De la même manière que le Département a su maîtriser les risques budgétaires (notamment liés à son endettement), il assure un contrôle de gestion du risque des organismes avec lesquels il est impliqué juridiquement et financièrement.

demande de prêt de l'organisme auprès de la CDC ; les délais entre ces deux dates peuvent varier de 6 mois à 2 ans.

Conformément aux délibérations de la Politique départementale de l'Habitat du Conseil départemental, les organismes s'engagent à réserver au Département 20% des logements dont le financement est garanti pour les opérations Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), Prêt Locatif aidé d'Intégration (PLAI), soit 144 logements réservés en 2014 (contre 275 en 2013).

Le montant de ces garanties est encadré par un ratio légal qui précise que le cumul des annuités d'emprunt de la dette propre de la collectivité et des annuités d'emprunts garantis ne doit pas dépasser le seuil de 50% des recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio légal s'établit à 10,86% pour le Département de la Gironde. Hors logement social le ratio « loi Galland » s'élève à 4,92%.

Ce ratio actuel a permis au Département de poursuivre sa politique d'accompagnement traditionnelle de certains secteurs d'intervention notamment le logement social et les Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) en respectant ses obligations.

LES RATIOS LÉGAUX

Données synthétiques sur la situation financière du Département

	2013	2014
Dépenses réelles de fonctionnement / population	829€	848€
Produit des impositions directes / population	283,08€	314,04€
Recettes réelles de fonctionnement / population	907,97€	924,08€
Dépenses d'équipement brut / population	94,91€	74,54€
Encours de dette / population	397,70€	430,32€
Dotation Globale de Fonctionnement / population	138,94€	131,48€
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	17,61€	17,54€
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	94,25 %	94,59 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10,49 %	8,07 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	43,95 %	46,57 %

